

Mairie de Saint-Paul de Varcès

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Risques majeurs

S'informer - Savoir se protéger - Avoir le bon réflexe

DOCUMENT A CONSERVER

INTRODUCTION

Le mot du Maire

Le DICRIM, pour quoi faire ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ont pour but d'informer une population donnée sur les risques majeurs qu'elle encourt et les bons gestes, les bonnes attitudes à avoir, si l'un d'entre eux survenait.

Un travail de longue haleine et pas moins de quarante réunions ont été nécessaires pour finaliser ce document.

Je tiens à remercier les conseillers municipaux qui se sont fortement investis dans la conduite et la réalisation de ce DICRIM et du PCS.

Des remerciements également aux habitants de Saint Paul de Varces qui ont souhaité s'impliquer dans « la réserve » du Plan Communal de Sauvegarde si une catastrophe venait à se déclarer.

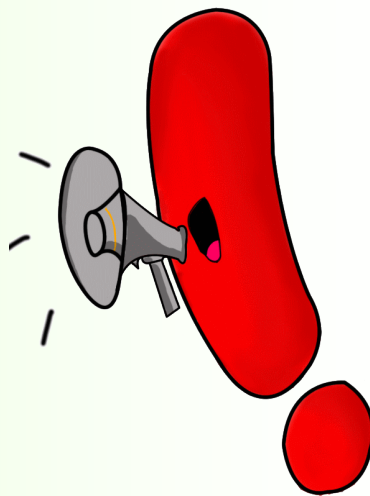
En conclusion : un recensement des risques de toute nature, un guide d'informations et de préventions, tout en espérant ne jamais être confrontés à une véritable mise en application.

Bien à vous,

François Diaz
Maire de St-Paul de Varces

Sommaire

Introduction	2
DICRIM - Risque majeur - PCS.....	3
Plan de protection de la population	4
Séisme	5
Eboulement rocheux, glissement de terrain	6-7
Crue torrentielle, inondation de plaine	8-9
Feu de forêt	10
Tempête	11
Transport de matières dangereuses	12
Risques sanitaires	13
Avalanche et autres risques	14
Moyens d'alerte et d'information, exercices.....	15
Consignes générales.....	16



But du document DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un guide d'information et de prévention, permettant d'adopter la bonne attitude en cas de catastrophe survenue sur la commune pour des raisons naturelles, sanitaires ou technologiques.

Définition du risque majeur

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne d'importantes conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

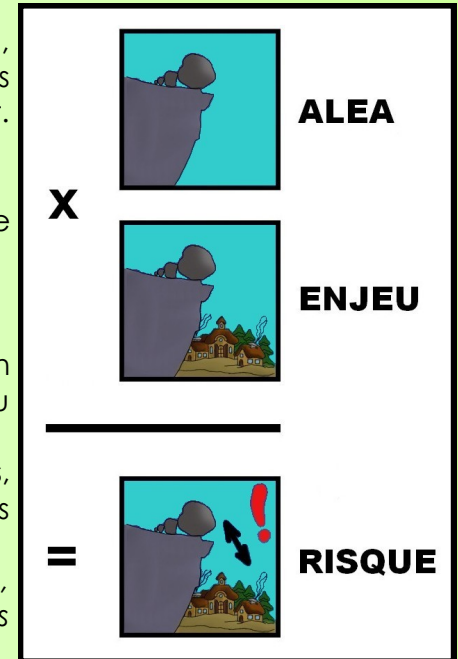
- sa gravité, lourde à supporter par les populations
- sa fréquence, faible au point que l'on pourrait être tenté de ne pas se préparer à son éventualité.

Un risque est la combinaison d'enjeu(x) soumis à un aléa.

On appelle **aléa** la possibilité d'apparition d'un phénomène ou d'un événement résultant de facteurs ou de processus qui échappent au moins en partie à l'homme.

On appelle **enjeu** (ou vulnérabilité) les personnes, équipements, biens et/ou environnement susceptibles de subir les conséquences de l'événement ou du phénomène.

Par exemple un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée, sans bâtiment et sans utilisation particulière du sol ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeu.



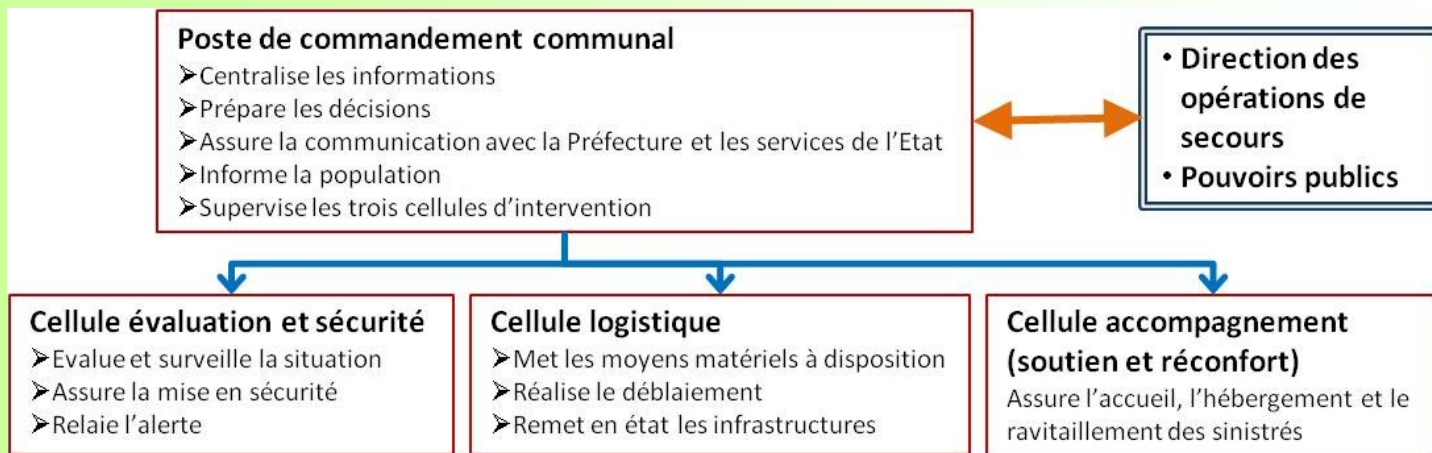
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un Plan Communal de Sauvegarde d'urgence préparant de façon préventive les acteurs à la gestion des risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il se base sur le recensement des vulnérabilités, des risques et des moyens disponibles de la commune, et définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques. Il permet une intervention rapide, coordonnée et efficace.

Ce document est déposé en mairie.

PLANS DE PROTECTION DE LA POPULATION

Organisation communale de crise



Rôle de la commune et de l'état

Sauvegarder	La commune Informe - Alerte Met à l'abri - Interdit Soutient - Assiste Ravitaille- Reloge ...	Secourir	Les services de l'état * Protègent - Soignent - Relèvent Médicalisent - Évacuent * Services de secours (Pompiers, SAMU, Gendarmerie)
--------------------	--	-----------------	--

Ecole : le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leur mission en cas d'alerte. Le groupe scolaire de St-Paul de Varcès dispose de son propre PPMS. Ce document est déposé à l'école.



Parents, en cas de survenue d'un risque, n'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Cette consigne qui peut paraître difficile à respecter est cependant indispensable. À l'extérieur, vous êtes en danger et vous gênez l'intervention des secours.



Description du risque

Un séisme est le résultat du déplacement et de la friction de plaques de la Croûte terrestre, qui provoque des ondes de choc entraînant des vibrations et des fissures plus ou moins importantes.

Prévention

Une nouvelle carte nationale des aléas sismiques a été réalisée en 2011, comportant cinq niveaux de risque. Plus d'information sur le site :

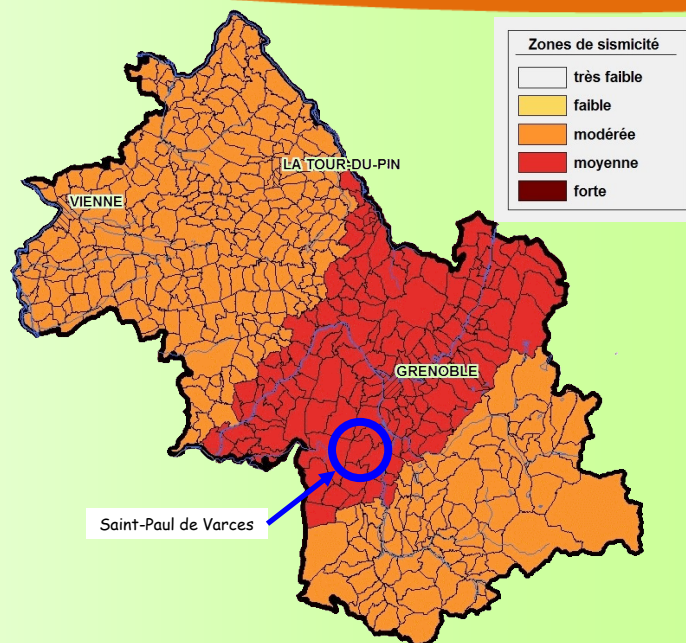
<http://www.planseisme.fr/zonage-sismique-de-la-France.html>

Les constructions de bâtiments répondent à des normes parasismiques.

Le risque dans notre commune

St-Paul de Varcès est classé en zone sismique 4, risque élevé, comme de nombreuses communes iséroises.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité, éteignez toute source de flamme



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les équipes de secours



A l'intérieur : abritez-vous près d'un mur porteur ou sous un meuble, éloignez-vous des fenêtres



Ne prenez pas votre voiture. Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas



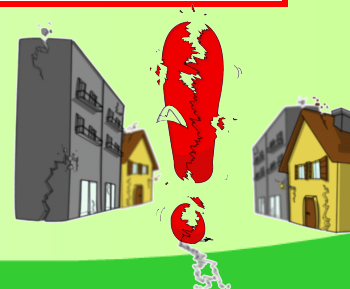
A l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments



Ne restez pas sous les lignes électriques



La fin d'une première secousse ne signifie pas la fin du séisme. Attention aux répliques !





EBOULEMENT ROCHEUX, GLISSEMENT DE TERRAIN

Description du risque

La chute de rochers provient de l'évolution mécanique des escarpements rocheux calcaires altérés ou fracturés. Les éléments décrochés peuvent atteindre plusieurs m³. Les matériaux peuvent s'écrouler à grande vitesse sur une grande distance.

Le glissement de terrain provient d'une séparation des couches supérieure et inférieure du sol, due à un excès d'eau ou un mouvement de terrain.

Prévention

Des digues pare-blocs (merlons de protection) sont construites pour protéger les habitants et les biens (lotissement du Sorbier, réservoir des Mousses, ...). A titre d'essai, certaines coupes d'arbres laissent dépasser de un mètre les troncs pour atténuer l'effet des éboulements rocheux ou des glissements de terrain.

Les bons réflexes



Eloignez-vous de la zone dangereuse



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



A l'intérieur : abritez-vous sous un meuble, éloignez-vous des fenêtres



Ne revenez pas en arrière

Historique des principaux événements

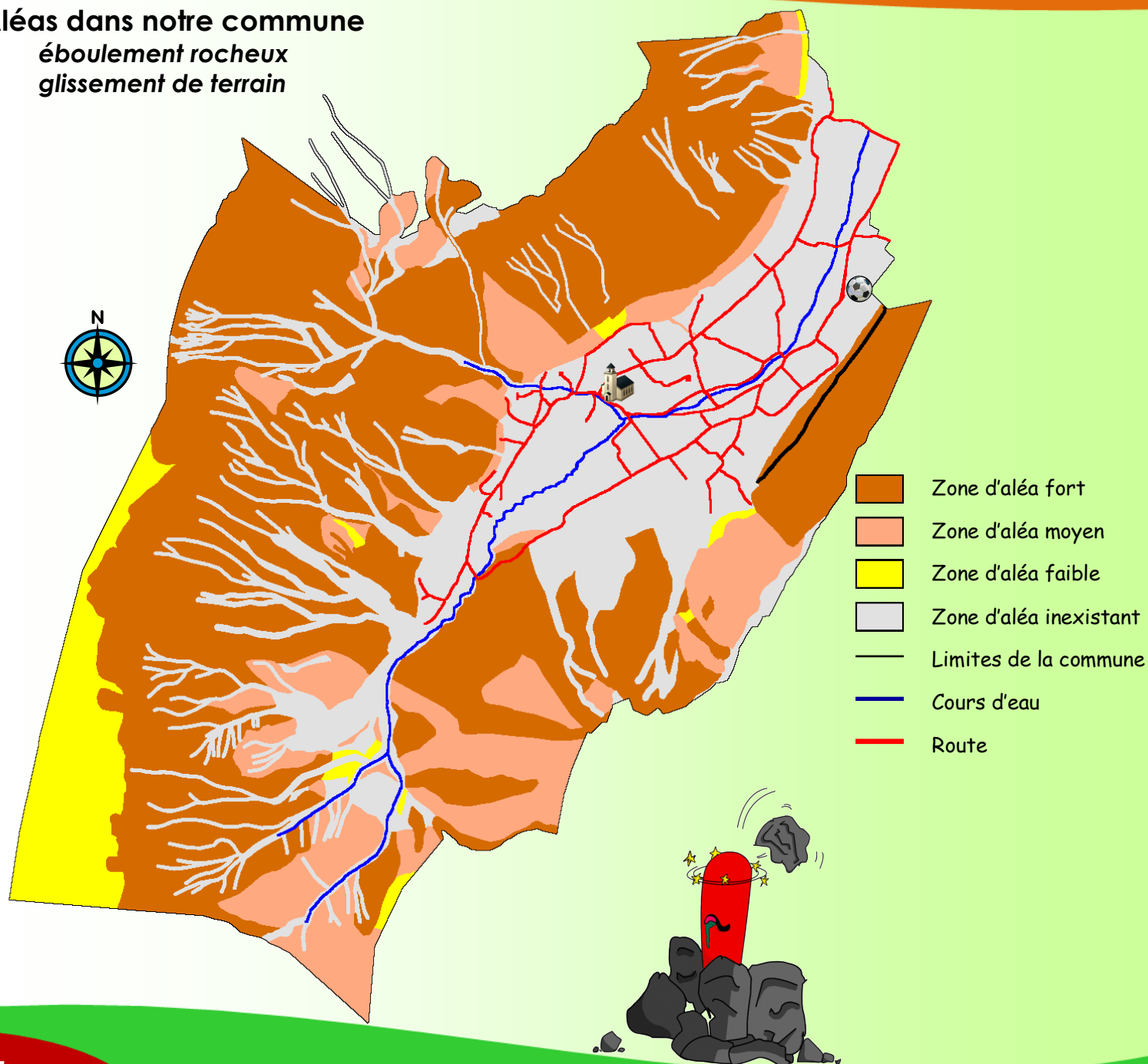
Hiver 1942	Falaise du Rocher de la Bourgeoise
Avril 1988	Bassin de l'Echarina
Janvier 1998	Détachement d'une grosse masse de blocs derrière la déchèterie
Février 2007	Ecroulement de 60 000 m ³ de très gros blocs endommageant la conduite d'eau des Mousses et la microcentrale
Décembre 2008	Détachement de 40 000 m ³ de blocs du Rocher de la Bourgeoise, sans conséquences humaines et matérielles
Janvier 2011	Grosse chute de blocs dans la Draille de la Grande Vigne



Eboulement au-dessus du lieu-dit Les Péchardes le 25 décembre 2008

Aléas dans notre commune

- éboulement rocheux
- glissement de terrain





CRUE TORRENTIELLE, INONDATION DE PLAINE

Description du risque

Une crue torrentielle provient du débordement d'un cours d'eau suite à des pluies abondantes et brutales ou d'une fonte rapide des neiges. La force du courant transporte des matériaux de toutes natures, qui peuvent former des barrages (embâcles), lesquels peuvent céder et provoquer une vague destructrice.

Une inondation provient de la submersion de terrains avoisinant le lit d'une rivière suite à une crue.

Prévention

Les cours d'eau et les plages de dépôt sont entretenus par différents organismes : la commune pour les torrents communaux, le service de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) pour les torrents domaniaux et le Syndicat du Lavanchon pour le Lavanchon. Des ouvrages de protection ont été réalisés pour les torrents de la Lampe, du Lavanchon et du Brigagier et des plages de dépôt sur les torrents du Lavanchon (au dessus des Mallets) et de Brise-Tourte.

Les riverains doivent entretenir le lit des cours d'eau jouxtant leur propriété.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM



A l'intérieur : éloignez-vous des fenêtres



Montez dans les étages avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments.



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les équipes de secours



Ne prenez pas ou ne restez pas dans votre voiture, elle risque d'être emportée.

Historique des principaux événements

- | | |
|--------------|---|
| 1971 | Débordement rive gauche, plaine du Lavanchon, inondation de caves |
| Juin 1986 | Crue du torrent de l'Echarina |
| Été 1987 | Crue du torrent Blanc et du torrent des Coins |
| Février 1990 | Crue du Lavanchon |
| Juin 1996 | Crue du torrent de Brise Tourte |
| Juillet 1997 | Ruissellement boueux à Chabertière envahissant un bâtiment d'habitation, une écurie et une grange |
| Août 1998 | Crue du torrent de Brise Tourte |



Aléas dans notre commune

- crue torrentielle
- ruissellement et ravinement
- inondation



Crue du Lavanchon
au lieu-dit Malencour,
le 14 février 1990



Description du risque

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare, pouvant être des forêts ou des formations sub-forestières (maquis, garrigue). Une simple flamme ou une étincelle suffit à déclencher un feu de forêt.

Prévention

L'entretien des forêts par l'Etat (forêts domaniales) ou par la municipalité (forêts communales) consiste à couper, nettoyer les forêts et entretenir les pistes forestières. Il permet de limiter le risque de départ de feu.

Attention : St-Paul de Varcès fait partie des 37 communes de l'Isère où l'obligation légale de débroussaillage s'applique. En zone non-urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler dans un périmètre de 50m autour de toute construction et de 3m de part et d'autre des chemins d'accès, même si ces périmètres sont en partie à l'extérieur de la parcelle. En zone urbaine, la totalité de la parcelle doit être débroussaillée.

Le risque dans notre commune

Notre commune est très majoritairement boisée, mais dans des zones montagneuses non bâties, entraînant un risque modéré sur les habitations.

Les bons réflexes



Ouvrez votre portail afin de faciliter l'accès aux services de secours



Coupez le gaz et l'électricité



Entrez dans le bâtiment le plus proche



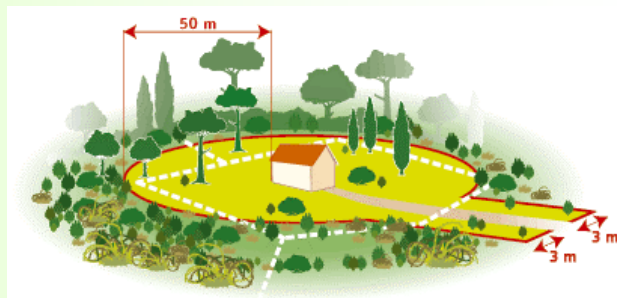
Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM



Fermez les volets et les fenêtres



Evitez les déplacements



Si vous êtes le témoin d'un départ de feu, informez le 18 ou le 112 depuis un portable, ainsi que la mairie.

Historique des principaux événements

Avril 2007 Feu de broussailles au Charnas





Description du risque

La tempête est un phénomène météorologique engendrant des vents très violents et des risques d'orages ou de pluies importantes.

Prévention

Les prévisions météorologiques permettent d'anticiper des événements de vents violents et d'en limiter les risques sur les hommes et les constructions.

Le risque dans notre commune

L'entonnoir que forment les contreforts du Vercors et la montagne d'Uriol est susceptible d'accentuer des phénomènes de vents violents, pouvant entraîner des chutes d'arbres ou d'éléments de construction.



Vigilance météorologique

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-Inondation



Inondation



Orages



Vagues-submersion

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité, éteignez toute source de flamme



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les équipes de secours



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ne prenez pas votre voiture. Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et ne descendez-pas



Fermez les volets et les fenêtres



Ne restez pas sous les lignes électriques



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Description du risque

Une matière dangereuse est une substance pouvant présenter des risques d'incendie, de pollution, d'explosion ou de toxicité pour l'homme, les biens et l'environnement.

Prévention

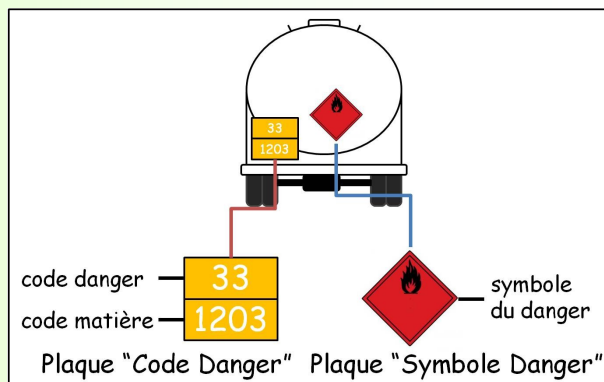
Pour prévenir les accidents, les conducteurs suivent des formations spécifiques.

Une signalétique apposée sur les camions transportant des matières dangereuses permet, en cas d'accident, d'identifier rapidement les produits concernés.

Le risque dans notre commune

Notre commune, non traversante, est exposée aux seuls transports locaux d'approvisionnement en gaz et en fioul, en petite quantité, et les risques, s'ils existent, sont faibles.

Les bons réflexes



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas



Fermez les fenêtres et coupez la ventilation



Ne téléphonez pas



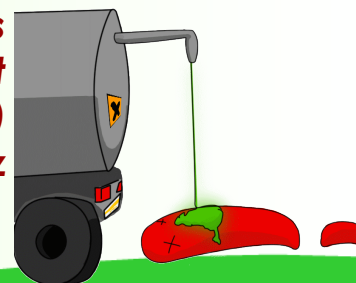
Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Si vous êtes le témoin d'un accident, relevez les codes sur la plaque orange du véhicule, et communiquez-les aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu exact de l'accident. Contactez ensuite la mairie.





CANICULE

Description du risque

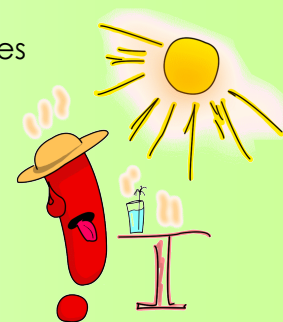
Une canicule est une vague de chaleur très forte qui se produit en été, qui dure plusieurs jours, et pour laquelle les températures nocturnes restent élevées. Elle peut provoquer des déshydrations pouvant avoir des conséquences graves sur la santé.

Prévention

Chaque année, les personnes les plus sensibles à la chaleur qui nécessiteraient de l'aide (personnes âgées, handicapées, isolées...) sont encouragées à se faire connaître à la mairie. En cas de déclenchement du plan Canicule par la Préfecture, la mairie contacte les personnes recensées.

Les bons réflexes

Évitez les sorties et les activités physiques et buvez régulièrement. Suivez les évolutions de la météo et conformez-vous aux conseils et consignes émis par les pouvoirs publics. Inquiétez-vous des personnes fragiles de votre entourage.



POLLUTION DE L'EAU POTABLE

Description du risque

La pollution de l'eau est une dégradation de ses qualités naturelles (physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques).

Prévention

Les zones de captage des sources destinées à la consommation doivent être interdites d'accès. Les réservoirs d'eau bénéficient de systèmes de purification.

Les bons réflexes

N'utilisez plus l'eau du robinet pour boire et cuisiner; utilisez de l'eau en bouteille.

PANDÉMIE

Description du risque

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à l'ensemble d'une population, telle la grippe espagnole ou la grippe A(H1N1). Le virus se transmet par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons), par les mains et les objets contaminés.

Les bons réflexes

Lavez-vous les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydroalcoolique. Toussez dans un mouchoir à usage unique. En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant.



AVALANCHE, CHUTE DE CABLES HT ET AUTRES RISQUES

AVALANCHE

Description du risque

Une avalanche est un déplacement rapide d'une masse de neige sur un sol en pente, provoqué par une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux, générant un souffle puissant et une énergie importante.

Le risque dans notre commune

Le risque d'avalanche est limité à deux couloirs situés au sud-ouest de la commune.

Historique

1970 avalanche de Cognat, à proximité du lieu-dit Le Mont : le toit d'une maison a été soufflé

1981 avalanche de Cognat, sans conséquences

CHUTE DE CABLES ELECTRIQUES HAUTE TENSION

Le risque dans notre commune

Deux lignes à haute tension traversent notre commune.

Les bons réflexes

Ne vous approchez pas d'un câble tombé à terre.

Prévenez la mairie.

AUTRES RISQUES AUX PORTES DE NOTRE COMMUNE

Certains risques technologiques existent aux portes de notre commune (risque industriel, risque nucléaire, rupture de barrage...). Cependant, nous sommes géographiquement situés en dehors du périmètre soumis à ces risques.



Moyens d'alerte et d'information de la population

Un ensemble mobile d'alerte : il est embarqué sur un véhicule municipal. Il sillonne le village pour diffuser des messages de début et de fin d'alerte, de suivi d'évolution du sinistre et de la conduite à tenir.

Le porte-à-porte : un référent de secteur sillonne sa zone pour prévenir et informer les habitants.

Le site internet du village : www.mairiesaintpauldevarces.fr

Le panneau électronique : il diffuse de brèves informations d'alerte et des consignes à suivre.

La radio : Radio France Bleu Isère 98.2 ou 102.8 FM est un partenaire identifié par la Préfecture de l'Isère pour relayer l'alerte et diffuser les consignes en cas d'accident majeur.

Rôle de la réserve volontaire des habitants

Les référents de secteur

Il s'agit des personnes faisant le relais d'information entre le poste de commandement communal et les habitants. Sept secteurs sont définis pour notre commune (voir carte ci-contre).

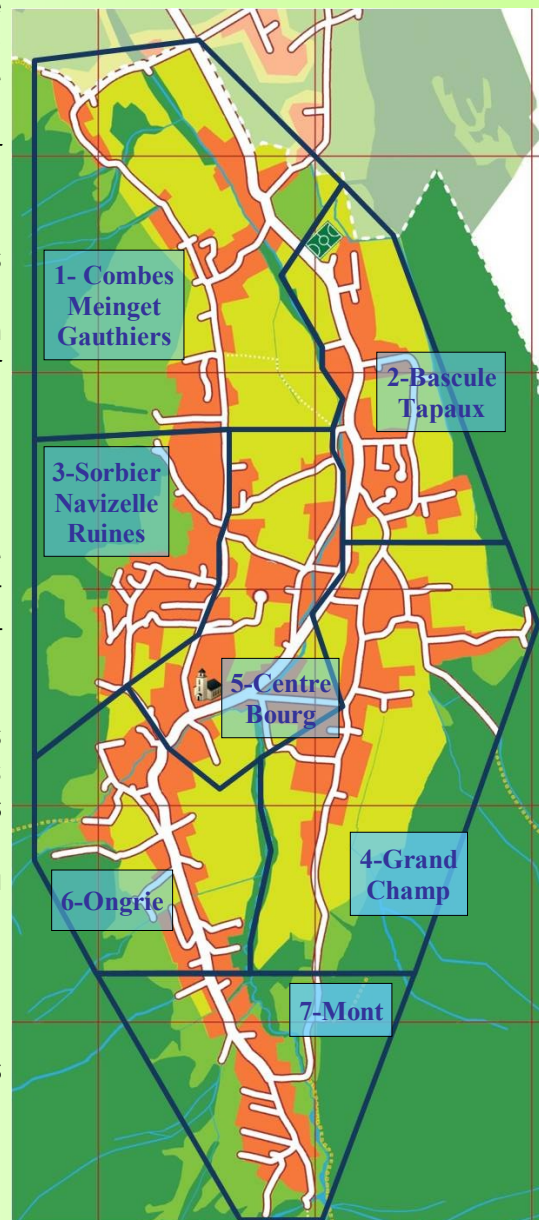
Les habitants volontaires dans des groupes de sauvegarde

Des habitants volontaires se sont engagés pour aider les employés et les élus en cas de catastrophe. Ils seront intégrés dans les différentes cellules d'intervention en fonction de leurs compétences.

⇒ Toute bonne volonté peut se faire connaître auprès de la mairie.

Exercices

Dans un souci d'efficacité, il est nécessaire d'organiser des exercices impliquant les habitants, à raison d'une à deux fois par an.



CONSIGNES GENERALES

Consignes générales à tenir

Ne téléphonez pas - libérez les lignes pour les secours

N'allez-pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Ecoutez la radio 98.2 ou 102.8 FM

N'évacuez qu'à la demande des autorités. Ne prenez que vos papiers et effets indispensables.

Prenez en charge votre famille et pensez à vos voisins seuls ou non autonomes.

Synthèse des moyens communaux d'alerte et d'information

Le véhicule sonorisé sillonnant le village

Le site internet du village : www.mairiesaintpauldevarces.fr

Le panneau électronique d'informations à l'entrée du village

Les référents de secteur

Numéros utiles

Pompiers 18 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie 17 ou 04 76 72 63 22

Samu 15 ou 112 depuis un portable

Mairie 04 76 72 81 88

Météo France départementale 0899 71 02 38 (payant) ou www.meteofrance.fr

Risques dans notre commune	Séisme			
	Eboulement rocheux, mouvement de terrain			
	Crue torrentielle, inondation de plaine			
	Feu de forêt			
	Tempête			
	Transport de matières dangereuses			
	Avalanche			
Risques hors de notre commune	Risque industriel			
	Risque nucléaire			
	Rupture de barrage			